

MURAZ. – Partie intégrante de la châtellenie de Monthey, Muraz relevait de Collombey jusqu'en 1272. C'est donc remarquer que la fondation de la paroisse en tant que telle remonte exactement à sept siècles.

UN PEU D'HISTOIRE

En 1272 donc, Muraz forma une paroisse avec Illarsaz, très probablement grâce à l'intervention de la branche cadette des Monthéolo qui, selon un acte de visite, jouissaient du droit de patronage sur la cure jusqu'au XVIIe siècle.

A Muraz, il existait primitivement une chapelle en l'honneur de saint Jean l'évangéliste, transformée en église paroissiale. Successivement agrandie, elle fit le service jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Le clocher roman sous lequel se trouvait l'entrée principale (qui n'a d'ailleurs pas changé) porte la date de construction de 1657.

Ce second sanctuaire, dédié à saint André, ainsi que l'église actuelle, avaient le chœur à l'orient.

L'église actuelle date de 1895, édifiée sous l'administration du curé Georges Juillard. Le cimetière, successivement agrandi, se trouve autour de l'église.

Quant à la cure, elle fut construite en 1768, très probablement sur l'emplacement de l'ancienne.

Depuis une dizaine d'années, on s'est inquiété de l'état de vétusté de l'édifice qui a subi d'importantes dégradations, notamment à la voûte, à tel point que le Rd curé Michel Conus a pris la décision de ne plus célébrer les offices dans l'édifice, le danger devenant trop aigu.

POUR OU CONTRE UNE NOUVELLE EGLISE

Des études ont été entreprises par le conseil de paroisse, tant en ce qui concerné la rénovation de l'édifice actuel que la construction d'un nouveau sanctuaire.

Il semblerait que le conseil de paroisse était décidé à passer à la construction d'un nouvel édifice devisé à 1 350 000 francs et pouvant contenir 336 places. D'aucuns, avec raison, estimaient que ce montant était vraiment trop lourd pour la paroisse et que le devis de rénovation du sanctuaire actuel se chiffre à 550 000 francs pour 330 places.

En 1964, sauf erreur, les paroissiens avaient décidé la construction d'une nouvelle église. C'est en fait sur cette base que le conseil de paroisse s'est attelé à rechercher un projet qui donne satisfaction. Malheureusement, on a établi un projet d'une conception

ultramoderne et cela, outre le coût de ladite construction, n'avait pas l'agrément d'une partie des paroissiens.

Il apparaissait de plus en plus que l'avis des intéressés était très partagé, que l'unité de la paroisse semblait être ébranlée, qu'une certaine fraction estimait que le Rd curé Michel Conus ne voulait pas soutenir l'idée d'une nouvelle église. Ce dernier a toujours été pour un nouvel édifice, mais pas dans de telles conditions, car il est impensable qu'à une époque où l'Eglise demande la modération et la prudence dans l'engagement de sommes énormes pour la construction d'églises, on puisse décemment suivre le désir des initiateurs d'un sanctuaire qui demande un investissement de près de un million et demi pour un édifice qui ne pourrait abriter plus de fidèles que celui existant dont la rénovation exige un engagement financier de moins de la moitié que le devis du nouvel édifice.

A NEUF CONTRE UN

Dimanche dernier, 60,7 % des paroissiens de Muraz se sont donc prononcés pour ou contre une nouvelle église.

Par 298 voix contre 33 sur 346 votants (500 et quelques paroissiens ayant le droit de vote), ils ont décidé de refuser le projet du conseil de paroisse d'un nouveau sanctuaire et donc acepté la rénovation de l'église actuelle.

Cette décision montre clairement la volonté de l'immense majorité de la paroisse de faire sienne la position de ceux qui préconisent la réfection de l'édifice actuel, estimé suffisant pour les besoins de la paroisse et surtout ne risquant pas de compromettre les finances de celle-ci.

Il apparaît donc que le bon sens l'a emporté, ce qui est fort heureux.

D'aucuns nous ont reproché de n'avoir pas traité dans les colonnes de notre journal de ce problème important pour la paroisse de Muraz. Nous ne voulions pas nous mêler des affaires internes de la paroisse de Muraz afin de ne pas avoir à donner une opinion d'un paroissien de Collombey qui aurait pu être mal interprétée chez les concitoyens de cette commune de Collombey-Muraz, alors que ceux-ci font partie de trois paroisses: Collombey, Muraz (Illarsaz compris) et Monthey pour les habitants du hameau des Neyres.

Aujourd'hui, il est clair que de la très forte majorité qui s'est dégagée de la votation de dimanche dernier, des conclusions doivent être tirées. Il est non moins clair aussi que des doivent intervenir changements incessamment dans la structure du conseil de paroisse afin de tenir compte de la position de cette très forte majorité de paroissiens qui a, en fait, désavoué son conseil. Celui-ci n'a pourtant pas démérité, lui qui devait rechercher une solution; mais cellece n'a pas trouvé grâce auprès des paroissiens.